

## **Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales : introduction au dossier**

Yves Vaillancourt

Volume 12, Number 1, Spring 1999

Le tiers secteur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301435ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301435ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vaillancourt, Y. (1999). Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales : introduction au dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 21–39.  
<https://doi.org/10.7202/301435ar>

Article abstract

Cet article introductif au dossier sur le tiers secteur vise à identifier quelques points de repère qui contribuent à définir la problématique du dossier et à lui conférer sa cohérence. En introduction, l'auteur attire l'attention sur le fait que la littérature et la recherche sur le tiers secteur renvoient à une tradition multidisciplinaire et internationale de plus d'une vingtaine d'années. Par la suite, l'auteur s'emploie successivement à mettre en relief l'objectif du dossier qui consiste à désenclaver le concept et la réalité du tiers secteur; à cerner les enjeux liés à la définition du concept; à faire ressortir les avantages à développer une approche intégrée des concepts de tiers secteur et de politique sociale et, enfin, à présenter la contribution de chacun des sept autres articles du dossier. En conclusion, l'auteur rappelle que la réflexion et l'action sur le tiers secteur et la reconfiguration des politiques sociales, en contexte de crise et de transformation de l'État-providence, pourront se renouveler dans la mesure où il sera possible de pousser davantage les comparaisons entre ce qui se passe au Québec et ce qui se passe dans d'autres sociétés et pays.



# Le dossier: LE TIERS SECTEUR

---

## Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales : introduction au dossier<sup>1</sup>

Yves VAILLANCOURT  
*Université du Québec à Montréal*

Cet article introductif au dossier sur le tiers secteur vise à identifier quelques points de repère qui contribuent à définir la problématique du dossier et à lui conférer sa cohérence. En introduction, l'auteur attire l'attention sur le fait que la littérature et la recherche sur le tiers secteur renvoient à une tradition multidisciplinaire et internationale de plus d'une vingtaine d'années. Par la suite, l'auteur s'emploie successivement à mettre en relief l'objectif du dossier qui consiste à désenclaver le concept et la réalité du tiers secteur ; à cerner les enjeux liés à la définition du concept ; à faire ressortir les avantages à développer une approche intégrée des concepts de tiers secteur et de politique sociale et, enfin, à présenter la contribution de chacun des sept autres articles du dossier. En conclusion, l'auteur rappelle que la réflexion et l'action sur le tiers secteur et la reconfiguration des politiques sociales, en contexte de crise et de transformation de l'État-providence, pourront se renouveler dans la mesure où il sera possible de pousser davantage les comparaisons entre ce qui se passe au Québec et ce qui se passe dans d'autres sociétés et pays.

---

1. La préparation de cet article a été rendue possible grâce à la participation de l'auteur aux travaux de l'équipe de recherche «Économie sociale, santé et bien-être» subventionnée à la fois par le Conseil québécois de la recherche sociale et par Développement des ressources humaines Canada (voir VAILLANCOURT et LABESSE, 1997).

## **INTRODUCTION : TIERS SECTEUR, UN CONCEPT PLUS ANCIEN QU'ON NE LE PENSE**

Je me souviens de la première fois que j'ai utilisé le concept de tiers secteur. C'était avant que ne s'amorce le débat public sur l'économie sociale que nous connaissons au Québec depuis 1996. C'était en février 1993, dans un rapport d'étape d'une recherche menée pour la CSN sur le thème de la privatisation des services de santé et des services sociaux (Vaillancourt *et al.*, 1993). J'avais emprunté le concept à Alain Lipietz (1989) qui, dans son essai *Choisir l'audace*, avait mis de l'avant l'idée de développer un « tiers secteur d'utilité sociale » grâce auquel des chômeurs et des chômeuses de longue durée auraient la possibilité de s'adonner à des activités socialement utiles qui seraient rémunérées et financées à même la conversion de mesures passives en mesures actives. À l'époque, j'ignorais l'existence d'une vaste littérature internationale sur le tiers secteur. J'avais utilisé le concept en lui conférant une extension plus large que Lipietz pour cerner la spécificité des services sociosanitaires dispensés par des organismes communautaires et coopératifs. En effet, sur le plan de l'offre de services et d'activités visant l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population, est-ce que ces ressources ne pouvaient pas être vues comme constituant un tiers secteur qui se distinguerait, d'un côté, des ressources du marché (premier secteur ou secteur privé à but lucratif) et, de l'autre, de l'État (deuxième secteur ou secteur public) ? J'avais besoin de ce concept de tiers secteur pour sortir d'une problématique social-étatiste étroite et rigide dans laquelle il aurait fallu désigner comme étant de la privatisation tout ce qui n'était pas de l'étatisation et vice versa.

Au cours des années 1993 et 1994, le fait d'utiliser l'expression tiers secteur dans des textes et des interventions m'avait amené, avec d'autres collègues du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), à discuter avec un grand nombre de personnes qui étaient intriguées ou irritées par son usage. C'est ce qui m'a incité, au cours des années qui ont suivi, à m'intéresser de plus en plus à la littérature et aux recherches concernant le tiers secteur dans d'autres pays.

Non sans surprise, j'ai constaté que cette littérature était plus riche et diversifiée que je ne l'avais pensé au départ. Elle renvoyait à une tradition de recherche multidisciplinaire et internationale étendue sur plus d'une vingtaine d'années. C'est ainsi que Jacques Delors, dès 1979, comme nous le rappellent Bernard Eme et Jean-Louis Laville dans leur article, s'exprimait déjà en faveur d'un « troisième secteur ». Toutefois, les désignations de cette littérature varient d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, on parle moins d'un tiers secteur et plus fréquemment de « *non-profit sector* » et de « *non-profit studies* ». Au Royaume-Uni, on utilise plus spontanément l'expression

« *voluntary sector* ». Dans les pays européens francophones, on utilise souvent en alternance les concepts d'économie sociale et de tiers secteur. (Defourny et Monzón Campos, 1992 ; Perri 6 et Vidal, 1994 : 5-9 ; Taylor et Bassi, 1998). Au Québec, on dispose de traditions de recherche plus anciennes sur le secteur coopératif et plus récentes sur le secteur communautaire. En passant ainsi d'un pays à l'autre et d'une famille de chercheurs à l'autre, on constate que ces concepts se rapprochent les uns des autres sans se recouper totalement. C'est ce qui explique le titre quelque peu laborieux de l'ouvrage incontournable publié en 1992 par le CIRIEC International sur le sujet : *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique. The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations* (Defourny et Monzón Campos, 1992).

Sur le plan international, il faut mentionner l'existence, depuis 1992, de l'International Society for Third-Sector Research (ISTR). Cette influente association savante vise, sur tous les continents, la production et la diffusion des connaissances concernant le tiers secteur. L'ISTR a son siège social à l'Université Johns Hopkins à Baltimore. Elle publie quatre fois par année des numéros de la jeune et prestigieuse revue internationale *Voluntas*. Elle organise à tous les deux ans un congrès international sur le tiers secteur. Le premier de ces congrès a eu lieu en Hongrie, en 1994, le second au Mexique, en 1996, et le troisième à Genève, en 1998. Le quatrième aura lieu à Dublin, en Irlande, en juillet 2000 et portera sur le thème suivant : « The Third Sector in the New Millennium : For What and For Whom ? »<sup>2</sup>.

Nous constatons donc, depuis quelques années, une effervescence des milieux scientifiques pour la question du tiers secteur, non seulement au Québec, mais aussi un peu partout dans le monde. Avec ce numéro de NPS, nous voulons ainsi refléter cet intérêt des chercheurs et mettre à leur disposition un lieu de diffusion qui permet de débattre d'un certain nombre de thèmes liés au tiers secteur, notamment concernant la définition du tiers secteur et les rapports entre tiers secteur et politiques sociales.

## **TIERS SECTEUR : UN CONCEPT ET UNE RÉALITÉ À DÉSENCLAVER**

Dans la confection du dossier sur le tiers secteur, nous nous sommes particulièrement intéressés à des perspectives de reconceptualisation du tiers secteur qui permettent de penser et de mettre en œuvre des reconfigurations

---

2. Voir le site Internet de l'ISTR (International Society of Third-Sector Research) : [www.jhu.edu/~istr](http://www.jhu.edu/~istr)

des politiques sociales soucieuses de prendre acte, de manière progressiste et non pas néolibérale, de la crise de la société salariale et de l'État-providence. C'est ce qui nous a amenés à nous intéresser particulièrement à certains travaux de recherche et à certaines expérimentations en cours, en rapport avec le tiers secteur, dans certains pays européens. C'est ce qui explique que, parmi les articles du dossier sur le tiers secteur, quatre proviennent d'Europe. En outre, parmi les trois qui proviennent d'Amérique du Nord, il s'en trouve un qui porte sur les rapports Nord-Sud. Cela ne veut pas dire que nous nous désintéressions des recherches en cours aux États-Unis sur le tiers secteur. Toutefois, cela signifie que lorsque nous voulons examiner des scénarios progressistes d'interfaces entre tiers secteur et politiques sociales, il nous semble prometteur d'examiner d'abord ce qui se passe et se pense dans des sociétés qui ont déjà connu historiquement un dispositif de politiques sociales propre à un authentique État-providence, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux. Or, est-il nécessaire de le rappeler, les États-Unis, en tant que « *reluctant Welfare State* », ne font pas partie de ce type de sociétés.

En somme, l'objectif visé par le dossier et qui est constitué une pré-occupation centrale pour la majorité des auteurs qui y ont contribué, c'est le refus de penser le tiers secteur à la manière d'une enclave dans l'organisation des politiques sociales, de l'économie et de la société. Se pencher sur le tiers secteur dans le contexte des mutations profondes en gestation en cette fin de millénaire, c'est, de manière indissociable, se pencher sur les transformations qui touchent l'État, le marché et la société civile. Paradoxalement, dans une problématique qui s'emploie à désenclaver le tiers secteur, nous sommes amenés à examiner des avenues qui permettent de renouveler les politiques et les institutions publiques, voire de convier à leurs responsabilités sociales les entreprises qui relèvent du secteur marchand. Dans une revue comme NPS, qui se préoccupe du renouvellement des pratiques et des politiques sociales, ce qui nous intéresse, c'est de réunir les conditions pour que la reconnaissance du tiers secteur contribue théoriquement et concrètement à rendre l'économie et la société davantage démocratiques et plurielles, pour reprendre une formulation chère aux signataires de « l'Appel européen pour une citoyenneté et une économie plurielles » (Aznar *et al.*, 1997 : 155-173).

## **DES DÉBATS EN COURS CONCERNANT LA DÉFINITION**

En compagnie de certains auteurs (Defourny et Monzón Campos, 1992 ; Quarter, 1992), la majorité des auteurs qui ont collaboré au dossier ont jugé bon de gérer les concepts de tiers secteur et d'économie sociale comme s'ils

étaient assez proches l'un de l'autre. Cela ne veut nullement dire que les personnes qui ont contribué au dossier souscrivent toutes à la même définition, ni qu'elles ne sont pas au courant des débats en cours concernant la définition des concepts de tiers secteur, d'économie sociale, d'économie solidaire, etc. Bien au contraire !

Pour s'y retrouver dans le débat international sur la définition du tiers secteur, voire de l'économie sociale et de la société civile, il faut tenir compte de certaines balises structurantes fixées au cours des années 1990 par une prestigieuse équipe de recherche internationale. Cette équipe de recherche comparative sur le tiers secteur est dirigée par Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier de l'Université Johns Hopkins et de l'International Society for Third-Sector Research (ISTR) dont nous avons parlé dans l'introduction. Elle est dotée de sources de financement diversifiées totalisant plusieurs millions de dollars (Kendall, 1998 : 6-7). Elle s'intéresse au développement de connaissances conceptuelles et empiriques concernant le tiers secteur (ou le *nonprofit sector*) dans divers pays. Plus précisément, pour reprendre une formulation de Salamon et Anheier (1998 : 100), l'enquête porte « sur l'étendue, les objectifs, les structures, les modes de financement et le rôle de ce secteur à but non lucratif » dans un large éventail de pays (États-Unis, Angleterre, France, Allemagne, Italie, Suède, Hongrie, Japon, Brésil, Égypte, Ghana, Thaïlande et Inde). Pour lancer et mener cette recherche à partir du début des années 1990, les responsables du projet international et ceux des divers pays concernés se sont entendus sur une définition très précise du tiers secteur. Cette définition est souvent reprise dans la littérature internationale sur le tiers secteur. Elle est présentée dans divers textes produits par les membres de cette équipe de recherche (Salamon et Anheier, 1992, 1998 ; Kendall et Knapp, 1995 ; Archambault, 1998). Lorendahl y fait référence et la critique dans un article de notre dossier. J'y ai moi-même fait référence dans des textes antérieurs (Vaillancourt, 1996 ; Vaillancourt et Jetté, 1997 : chap. 1).

Voici comment Salamon et Anheier résument leur définition de façon très concise dans un article récent :

Nous nous sommes focalisés sur la composante essentielle de la société civile : le secteur privé volontaire et à but non lucratif, que nous définissons comme un ensemble de groupements 1) organisés, 2) privés, 3) non destinés à distribuer du profit, 4) auto-administrés et 5) volontaires d'une façon significative. Sont ainsi inclus les groupes communautaires locaux, les clubs, les prestataires de soins médicaux, les groupes civiques et de défense des droits, les fondations, les groupes d'entraide, les institutions éducatives, les associations de quartier, les agences de service social, et beaucoup d'autres. (Salamon et Anheier, 1998 : 100)

Évidemment, chacun des mots retenus dans la synthèse ci-dessus est commenté dans les définitions plus longues fournies par les auteurs. Nous ne disposons pas ici d'un espace suffisant pour revenir sur chacun de ces commentaires. Mais mentionnons au passage que certains éléments de la définition fournissent davantage matière à débat que d'autres. En particulier, le troisième élément qui stipule que les organismes sont « non destinés à distribuer du profit » peut entraîner un certain nombre de problèmes délicats sur le plan de son interprétation. Par exemple, est-ce qu'une telle caractéristique implique que les coopératives ne peuvent pas être incluses dans la définition du tiers secteur ? Cette question a alimenté le débat sur le tiers secteur en Europe au cours des dernières années, notamment dans les pays comme la Suède et l'Italie où les coopératives assument des responsabilités croissantes dans les services sociaux. À l'encontre de définitions plus larges du tiers secteur qui font de la place aux coopératives (p. ex. : Defourny et Monzón Campos, 1992 ; Draperi, 1998), il semble bien que la définition du projet de l'Université Johns Hopkins invite à les exclure. Mais dans son explication de la définition, Édith Archambault apporte des nuances qui semblent favoriser l'inclusion de certaines coopératives :

Les organisations ne doivent pas *distribuer de profits* à leurs membres ou à leurs administrateurs. Elles peuvent réaliser un profit, mais celui-ci doit être réinvesti afin de mieux servir l'objet social, et non distribué ou ristourné. En ce sens, *elles ne sont pas commerciales au sens principal*. Ce critère élimine la plupart des coopératives et des mutuelles, ainsi que les associations qui sont des entreprises lucratives déguisées. (Archambault, 1998 : 85-86)

La définition de l'équipe de l'Université Johns Hopkins a ses forces et ses faiblesses et nous n'avons pas l'intention de trancher le débat ici. En fait, si nous lui accordons une certaine importance ici, ce n'est pas parce que nous voulons la faire nôtre. C'est tout simplement parce que cette définition, en raison de la solide réputation internationale de l'équipe de chercheurs qui la véhicule, est incontournable dans le débat scientifique international sur le tiers secteur. En conséquence, ceux et celles qui critiquent cette définition, comme le Suédois Lorendahl, sont obligés de le faire avec un certain respect, c'est-à-dire en mettant des gants (voir Lorendahl, dans ce numéro ; Evers, 1995, 1998 ; Vaillancourt, 1996). Néanmoins, les critiques font leur chemin. Si bien, que Jeremy Kendall, le nouveau directeur de la revue *Voluntas*, annonçait, dans un éditorial récent, la nécessité de renouveler les approches théoriques concernant le tiers secteur, ce qui implique sans doute la mise en débat de la définition et des résultats de l'équipe de recherche de l'Université John Hopkins qui avait aussi été à l'origine de la revue *Voluntas* : « *Voluntas also aims to provide a vehicle for dialogue about completely new frameworks or paradigms for studying of conceptualizing the third sector.* » (Kendall, 1998 : 8) Une telle ouverture annonce que le débat théorique sur la définition du tiers secteur et

ses implications pourrait s'intensifier et devenir fort enrichissant au cours des prochaines années à l'intérieur même des pages de la revue *Voluntas*.

## TIERS SECTEUR ET POLITIQUES SOCIALES

Sur le plan de la recherche comme de l'action, il est possible, ces années-ci, de se pencher sur les politiques sociales sans se préoccuper du tiers secteur et vice versa. Mais dans le dossier que nous publions sur le tiers secteur, nous favorisons une approche qui s'intéresse activement aux interfaces entre les politiques sociales et les pratiques du tiers secteur. Nous tenons pour acquis qu'une bonne définition du concept de politiques sociales, par exemple celle de T. H. Marshall, implique une référence à des interventions de l'État « pour dépasser, pour compléter le fonctionnement du système économique de façon à obtenir des résultats que le système économique n'obtiendrait pas de lui-même [en se basant pour ce faire] sur des valeurs autres que celles qui sont déterminées par les forces du marché » (cité dans Noël, 1996 : 7).

Les articles réunis dans le dossier dénotent une sensibilité aux politiques sociales en transformation en contexte de crise de l'État-providence et au rôle accru du tiers secteur dans un tel contexte. Ils s'intéressent à l'histoire passée, présente et future des partages de responsabilités entre l'État, le marché, le tiers secteur et le secteur informel dans divers pays. Ils s'inscrivent en harmonie avec la vision théorique et méthodologique mise de l'avant dans un texte substantiel et stimulant de Graham Room et Perri 6 (1994). Ce texte a précisément pour titre « *Welfare States in Europe and the Third Sector* ». Il argumente que, de même que certaines typologies du *Welfare State*, par exemple, celle de Esping-Andersen (1990) sur les trois modèles d'État-providence (social-démocrate, corporatiste, libéral) qu'on retrouve dans divers pays européens, ont fait avancer les connaissances en matière de politiques sociales, il faut aujourd'hui prendre le risque de développer des typologies des modèles de tiers secteur en tenant compte des modèles d'États-providence. Graham Room et Perri 6 vont encore plus loin en suggérant la nécessité de développer des typologies intégrées des modèles de rapports entre l'État-providence et le tiers secteur dans divers pays et en faisant ressortir les limites de typologies séparées des *welfare states* et des tiers secteur. Ils invitent donc les spécialistes des politiques sociales et du tiers secteur à sortir de leurs ornières et à travailler ensemble, ce qui aura pour effet d'enrichir à la fois les travaux de recherche sur le tiers secteur et les travaux portant sur les politiques sociales<sup>3</sup>.

---

3. Par contre, certains auteurs, dont Jeremy Rifkin (1996), demeurent plus éloignés de notre perspective en se penchant longuement sur le rôle du tiers secteur sans tenir compte des interfaces avec les politiques sociales.

En somme, la prise en compte du concept de tiers secteur, dans une problématique plus large où l'on s'intéresse aussi aux initiatives de l'État et du marché ne pourrait-elle pas permettre de soulever de nouvelles questions concernant les limites de la « marchandisation » et de l'étatisation qui représentent deux menaces pour l'émancipation de la société civile. Comme le mentionnent deux chercheurs des Pays-Bas : « *In Western Europe, the market and the state are often perceived as equal threats to civil society, the intermediary or voluntary sector being seen as endangered by commercialization as well as by bureaucratization.* » (Dekker et Van den Broek, 1998 : 15) Bien sûr, nous serions bien naïfs de laisser entendre que la présence et la croissance du tiers secteur, à elles seules, pourraient devenir un antidote à la « marchandisation » et à la bureaucratisation. Le tiers secteur ne constitue d'aucune manière une réalité homogène dans laquelle toutes les composantes rivaliseraient pour incarner des valeurs de démocratie, de solidarité et de soutien aux personnes vulnérables et démunies. En outre, les rapports entre les politiques publiques et les initiatives du tiers secteur peuvent s'opérationnaliser de diverses façons sur le plan de l'analyse et de l'action.

À cet égard, Marilyn Taylor et Andrea Bassi, dans un bel article consacré à la comparaison entre le cas de l'Angleterre et celui de l'Italie en rapport avec le tiers secteur, distinguent quatre types d'alignements théoriques et pratiques qui peuvent être adoptés ces années-ci par des autorités publiques (et nous pourrions ajouter : par des chercheurs), en Angleterre et en Italie, concernant leur façon de se comporter avec les organisations du tiers secteur :

- *Defensive “objector” authorities unwilling to concede too much ground to nonstatutory alternatives (“welfare state” authorities) – often “old” Labour authorities, who had been in power without change for long periods of time and were still ideologically committed to state welfare delivery. Use of the voluntary sector was grudging, but voluntary organizations were preferred to for-profit organizations.*
- *At the other end of the scale, “Enthusiasts” (“market pluralists”) engaged in aggressive marketization – throwing local democracy out of the window along with out-of-date systems of service delivery [...].*
- *Traditional Conservatives (“benevolent paternalists”) – a dying breed, with their strongholds in rural areas [...].*
- *“Responsive” authorities, including authorities who had taken the opportunity to develop a partnership paradigm, involving nonstatutory organizations in the policy and planning as well as the delivery of welfare (the so-called “welfare pluralists” [...]. They were likely to have a long history of investment in the voluntary sector and its infrastructure, and to have invested in both its service and political dimensions. These authorities also had a history of consultation with the third sector that*

*developed the trust and infrastructure on which third party government can thrive. Bemrose and MacKeith noted that their "responsive" authorities consulted third sector organizations extensively in deciding how to take the reforms forward. (Taylor et Bassi, 1998 : 122-123)*

Le quatrième modèle de Taylor et Bassi est celui qui nous rejoint le plus. Il est très proche du «modèle de développement solidaire» que nous avons présenté ailleurs (Laville et Vaillancourt, 1998 ; Lévesque et Vaillancourt, 1998) et que plusieurs des collaborateurs et collaboratrices du dossier valorisent avec des termes et des accents qui leur sont propres.

## LES ARTICLES DU DOSSIER

Il nous reste maintenant à examiner les divers articles du dossier en mettant en lumière la contribution qu'ils apportent à la réflexion entourant le tiers secteur.

L'article de **Bengt Lorendahl** est riche et stimulant à plusieurs égards. Premièrement, comme je l'ai évoqué plus haut, Lorendahl ne se gêne pas pour critiquer la définition du tiers secteur avancée par Salamon et Anheier en cherchant à faire de la place, à l'intérieur du tiers secteur, aux coopératives qui se sont développées au cours des 10 dernières années dans le champ des services aux personnes (cf. figure 1). Deuxièmement, l'article met en relief les potentialités du tiers secteur dans un pays comme la Suède, l'incarnation par excellence dans l'histoire de l'ancien modèle social-démocrate d'État-providence «qui était caractérisé par un monopole public quasi complet dans le financement et la production de services sociaux». Avec un tel héritage historique, la valorisation du tiers secteur peut difficilement être vue comme un complot contre l'État-providence qui demeure de toute manière important sur le plan de la production et du financement des services en Suède. Troisièmement, l'article ne provient pas d'un chercheur isolé, mais il est tout à fait représentatif d'un important courant de littérature suédois (comprenant les Pestoff, Stryjan, Wijkström, etc.). Ce courant, qui existe depuis une dizaine d'années, cherche à faire de manière progressiste une nouvelle jonction théorique entre tiers secteur et politiques sociales dans le domaine des services sociaux. C'est ce qui amène Lorendahl à parler d'un nouveau modèle suédois en émergence. Ce nouveau modèle mise sur le développement de coopératives de solidarité, impliquant une forte alliance entre le personnel et la clientèle, dans le champ de certains services sociaux. Dans ce nouveau modèle, les coopératives représentent une dynamique de «coopérativisation» qui constitue une alternative à la «marchandisation». C'est ce qui amène Lorendahl à dire : «En Suède, les nouvelles coopératives ont pris la tête ; actuellement, elles dominent la transformation partielle du système de

fourniture des services sociaux. Les jardins d'enfants, les soins de santé, les soins aux personnes âgées et d'autres services sociaux spécialisés sont coopérativisés plutôt que privatisés.» Cette dynamique n'est pas marginale par rapport à l'économie publique mais « intégrée » à cette dernière comme le suggère le titre de l'article : « L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative. Vers un nouveau modèle suédois ? »

L'article de **Jean-Louis Laville et Laurent Gardin** sur les coopératives sociales italiennes est également passionnant. D'abord, il est fondé sur une étude de cas solide et bien documentée, ce qui permet au lecteur d'avoir accès à une information fiable et à jour concernant l'institutionnalisation de la formule originale des coopératives sociales en Italie. Il porte sur les interfaces entre le tiers secteur et les politiques sociales dans un pays européen du sud (comme l'Espagne) dans lequel l'étape de l'État-providence est arrivée très tardivement, soit dans la deuxième moitié des années 1970, peu de temps avant que ne surgisse la crise des finances publiques qui aurait bientôt pour effet de ravir à l'État-providence tardif et embryonnaire les moyens de se développer. Ensuite, et surtout, l'article nous fournit une information précise et nuancée sur le développement au cours des 20 dernières années de plus de 3 000 coopératives sociales qui interviennent dans un grand nombre de services sociaux et répondent ainsi à des besoins anciens non comblés ou à des nouveaux besoins laissés à découvert par le dispositif inachevé d'un État-providence rudimentaire. Laville et Gardin nous aident à saisir l'originalité de la loi sur les coopératives sociales de 1991 dans la mesure où cette législation, en harmonie avec certaines dispositions de la Constitution italienne, favorise explicitement – avec la formule des coopératives sociales – l'aménagement d'une solidarité et d'une démocratisation qui débordent considérablement la prise en compte des intérêts des seuls producteurs et usagers des services en faisant appel à « des communautés de travailleurs et d'usagers ». Les auteurs introduisent de façon claire la distinction entre les deux types de coopératives favorisées par la législation italienne : les coopératives de type A, qui dispensent des services sociaux, et les coopératives de type B, qui peuvent produire des biens autant que des services et qui assument des fonctions d'insertion de travailleurs particulièrement vulnérables soit en raison d'incapacités physiques ou mentales, soit en raison d'un dossier pénal ou carcéral, soit en raison d'une maladie. Ils soulignent avec contentement le fait que les « coopératives constituent plus qu'un simple gisement d'emplois » et « peuvent participer d'un modèle de développement intégrant les objectifs de cohésion sociale et de participation citoyenne parce que la création d'emplois en leur sein est encadrée dans des préoccupations sociales et sociétales ». Mais Laville et Gardin ne manquent pas de soulever un certain nombre de questions sur les rapports entre les autorités publiques locales et régionales qui financent, par leur politique d'achat et de subvention, une bonne

partie des activités des coopératives sociales. Ils s'interrogent aussi sur la possibilité que les coopératives sociales puissent faire preuve d'une « excessive connotation assistantielle ». Enfin, ils soulèvent la délicate question du lien entre l'essor des coopératives sociales et une possible démission de l'État social : « La question est donc posée de savoir si le développement des coopératives est lié au désengagement et à l'incapacité de l'État ou à une véritable émergence de nouveaux modes d'organisation d'activité. » Donc, ce dossier sera à suivre.

L'article de **Rafael Chaves et Antonia Sajardo** examine la nature et le rôle des entités du tiers secteur de l'économie sociale dans l'histoire des services sociaux en Espagne depuis les années de la guerre civile (1936-1939). À cet effet, les auteurs distinguent deux périodes : une première, qualifiée de période pré-État-providence, correspond aux années du régime dictatorial de Franco (de 1939 jusqu'au début des années 1970) ; une deuxième, qualifiée de période démocratique et d'État-providence, qui se développe à partir de 1975 environ. L'analyse du tiers secteur pendant les deux périodes est faite en privilégiant des éléments comme la relation entre le tiers secteur et les pouvoirs publics, la régulation des entités du tiers secteur, son financement, son implication dans la planification de la politique sociale, etc. L'article fait ressortir que les services sociaux en Espagne étaient peu développés au cours de la première période au moment où le secteur public assumait un rôle supplétif. Les services sociaux existants relevaient pour une bonne part des organismes du tiers secteur dont les plus importants appartenaient soit à un pôle religieux (Église catholique), soit à une composante conservatrice du pôle laïc du tiers secteur. Au cours de la deuxième période, qui a commencé en 1975, les services sociaux se développent plus rapidement grâce à un rôle accru de l'État et du secteur public. Plus on avance dans cette période, plus on constate que les organismes du tiers secteur de l'économie sociale continuent d'assumer un rôle important sur le plan de la production des services. On constate également que le pôle religieux du tiers secteur conserve de l'importance tout en connaissant un certain déclin, tandis que le pôle laïc – notamment sa composante démocratique – assume un rôle accru. Toutefois, le financement hautement public des organismes du tiers secteur tend à les enfermer dans un rapport de dépendance par rapport au secteur public, ce qui risque de porter atteinte à leur spécificité. Cela accrédite l'idée qu'il y aurait en Espagne, comme en Italie, un quatrième modèle d'État-providence européen, un modèle qualifié de latin ou de méditerranéen, qui se distinguerait des trois autres modèles identifiés par Esping-Andersen (1990), soit les modèles anglo-saxon ou libéral (Royaume-Uni), corporatiste (Allemagne) et social-démocrate (pays scandinaves). Dans un tel modèle, on retrouve, entre autres, une représentation de la femme qui renvoie d'abord à son statut familial en tant que mère ou épouse avant de renvoyer à son éventuel travail salarié (Trifiletti, 1999).

L'article de Chaves et Sajardo porte sur l'Espagne, mais le lecteur québécois pourra difficilement le lire sans poser une série de questions concernant la place du tiers secteur dans la société québécoise d'avant la réforme Castonguay des années 1970 et la Révolution tranquille des années 1960. Avant l'avènement de l'État-providence, au Québec comme en Espagne et en Italie, nous pouvons dire qu'il y avait un important réseau de ressources qui relevaient d'un pôle religieux, principalement catholique, du tiers secteur. Il y avait aussi un pôle protestant et laïque, mais le pôle catholique constituait le pôle majeur dans l'organisation des activités de bien-être, dans les services de santé, dans les activités de loisir et dans les activités sportives. Cette question n'a pas été abordée en référence au Québec dans notre dossier, mais l'article consacré au cas espagnol attise notre curiosité concernant la signification de l'héritage d'un tiers secteur sous l'hégémonie de l'Église catholique dans la société québécoise d'avant la Révolution tranquille. Il faudra y revenir en tenant compte du fait que des comparaisons historiques entre le Québec et d'autres pays d'Europe (Espagne, Italie, Belgique) ou d'Amérique latine (Brésil, Argentine) où l'Église a joué un rôle important dans les pratiques sociales pourraient contribuer à l'avancement des connaissances. Ce travail de retour aux sources historiques s'impose d'autant plus qu'on retrouve dans certains écrits des thèses caricaturales qui tendent à discréditer l'intérêt contemporain pour l'économie sociale et le tiers secteur sous prétexte que cet intérêt prendrait souche dans des origines religieuses.

**Bernard Eme et Jean-Louis Laville** ont intitulé leur article : « Pour une approche pluraliste du tiers secteur ». Ils reprennent à leur compte les trois principes économiques de Polanyi (1983), soit le principe du marché, le principe de la redistribution et le principe de la réciprocité. À partir de ces trois principes économiques, les auteurs se représentent l'économie moderne comme étant souvent mixte (c'est-à-dire plurielle) dans la mesure où elle implique des combinaisons entre plusieurs formes d'économies. Donc, il y a une grande variété de combinaisons possibles dans le temps et dans l'espace, en fonction des priorités politiques que se donne la société. Aux trois principes (marché, redistribution, don) correspondent trois économies (marchande, non marchande et non monétaire) qui tissent entre elles des rapports complexes et fluctuants. Chacun des pôles comporte des avantages et des inconvénients. Le pôle marchand a un penchant pour l'efficacité et l'iniquité, le pôle non marchand tend vers l'équité et la bureaucratie, le pôle non monétaire opte pour la solidarité entre producteurs et consommateurs de services de proximité. D'où l'importance de conjuguer les trois pôles, c'est-à-dire de pratiquer l'économie plurielle. Cela donne un cadre d'analyse qui permet « d'entrevoir les diverses conceptions d'un nouveau secteur d'activités renouvelant l'économie sociale ».

Eme et Laville préfèrent parler de pôles plutôt que de secteurs de l'économie, ce qui les amène, dans leur contribution sur le thème du dossier, à exprimer un certain nombre de réticences et d'inquiétudes. Ces craintes ressortent au moment où ils nous présentent une revue d'une certaine littérature française impliquant diverses théorisations du concept de tiers secteur (Delors, Lipietz, Sue, Gorz, Meda, etc.). L'examen de la pensée de ces auteurs fait ressortir deux culs-de-sac possibles : celui de la subordination du tiers secteur à la « marchandisation » et à la dualité et celui de la fuite en avant utopiste et post-travailliste à la manière de Gorz. La possibilité de ces deux impasses incite Eme et Laville à souligner la fécondité des principes de l'économie solidaire qui s'est bâtie en France et en Europe dans le domaine des services de proximité. Toutefois, à la fin de leur article, Eme et Laville évoquent une avenue qui permettrait au concept de tiers secteur d'être rechargé d'une signification plus positive. Cela présupposerait que le tiers secteur soit appréhendé « moins comme un secteur additif que comme une forme originale d'articulation entre les différents pôles de l'économie. Il s'agit de mettre l'accent sur la liaison entre les plans microéconomique et macroéconomique et sur la diversité des devenir possibles du tiers secteur selon les modèles de développement dans lesquels il s'inscrit ». Pour cela, il faut tirer des leçons de la récupération historique de l'ancienne économie sociale et miser sur l'ancrage local au lieu de se limiter à l'objectif de la création d'emplois.

L'article de **Louis Favreau** était indispensable dans notre dossier. Il porte sur les enjeux du tiers secteur d'économie sociale dans les pays du Sud. Ce faisant, il nous donne l'occasion de prendre conscience du fait que toutes les autres pièces du dossier mettent en relief le contour et les enjeux du tiers secteur dans les pays du Nord dans lesquels il est possible de miser sur le fait que des États-providence ont eu la possibilité d'émerger historiquement. Cette précision historique ne constitue pas un détail anodin dans un dossier où nous portons intérêt aux rapports mouvants entre, d'une part, des initiatives issues du tiers secteur et, d'autre part, des politiques publiques relevant d'un État-providence en transformation. Dans les pays du Sud, notamment en Amérique latine et en Afrique, ne serions-nous pas tentés de faire l'hypothèse que le tiers secteur pourrait parfois être trop florissant dans des sociétés qui ne possèdent pas de véritable État social ? La contribution de Favreau est résumée par le titre qu'il a retenu pour son article : « Économie solidaire et renouvellement de la coopération Nord-Sud : le défi actuel des ONG (organisations non gouvernementales) ». En s'appuyant sur les conclusions d'une rencontre internationale sur l'économie solidaire tenue à Lima en juillet 1997 et à laquelle plusieurs québécois et québécoises reliés à des mouvements sociaux avaient assisté, Favreau relève la contribution considérable au développement dans les pays du Sud de certaines ONG, lesquelles appartiennent au

tiers secteur et à la mouvance de l'économie solidaire. Ces contributions au développement sont possibles lorsque les ONG parviennent, avec l'appui d'organismes de coopération internationale (OCI) du Nord à tisser des liens de partenariat avec des gouvernements locaux et des mouvements populaires. Par ailleurs, Favreau insiste sur la transformation des mouvements sociaux au cours des 25 dernières années dans les pays du Sud. Ces transformations ont fait surgir de nouvelles catégories d'acteurs, notamment des femmes et des jeunes, qui ont mis la relance de la démocratie, la remontée du local et les solidarités territoriales au cœur de leurs préoccupations. En terminant son article, Favreau nous livre une hypothèse qu'il qualifie de « centrale » : « [...] par le développement local et l'économie solidaire, le mouvement associatif est présentement en voie d'engendrer des solutions inédites en occupant un espace *intermédiaire* entre l'État et la société civile [...] ».

L'article de **Paul Leduc Browne** nous présente des éléments d'analyse critique concernant la littérature sur le tiers secteur au Canada anglais et en tenant compte également des enjeux liés à la crise et à la transformation de l'État-providence. Dans le prolongement d'études qu'il a publiées ailleurs sur le même sujet (p. ex. : Leduc Browne, 1998), l'auteur exprime son inquiétude par rapport au danger d'un tiers secteur qui se contenterait d'occuper les espaces de demandes de biens publics desquels le marché se désintéresse parce qu'ils sont non solvables et que l'État ne veut pas davantage prendre à son compte. En prenant à contre-pied certaines thèses suivant lesquelles la montée de l'État-providence au Canada a signifié l'éclipse des organisations du tiers secteur, il s'emploie plutôt à démontrer que le tiers secteur a connu « un essor remarquable sous l'égide de l'État-providence », même si son inféodation aux mailles de l'État a pu l'empêcher de s'épanouir comme un acteur distinct. En outre, il ne manque pas d'exprimer son inquiétude en constatant que la popularité croissante du tiers secteur est apparue en plein contexte de crise de l'État-providence, ce qui, à ses yeux, la rend quelque peu suspecte. Il souligne le fait que le discours sur le tiers secteur est toujours implicitement, sinon explicitement, un discours sur le rôle de l'État et du secteur public et qu'il est souvent empreint des colorations néolibérales omniprésentes en contexte nord-américain. À la fin de l'article, Paul Leduc Browne ouvre timidement la porte à des scénarios plus optimistes concernant un éventuel usage progressiste du concept et de la réalité du tiers secteur : « [...] il s'agira de voir si les auteurs de nouvelles pratiques sociales progressistes pourront se doter d'espaces de manœuvre et de bases d'action au sein de l'État postprovidentialiste, afin de contrer le modèle néolibéral et de promouvoir un autre projet de société ».

L'article de **Martine D'Amours** porte, non pas directement mais plutôt indirectement, sur le tiers secteur. À partir d'une recherche originale menée sur l'influence du RÉSO, soit une Corporation de développement économique

communautaire (CDÉC) de la région montréalaise appartenant au tiers secteur, il traite des pratiques d'entreprises privées traditionnelles du secteur marchand dans le Sud-Ouest de Montréal. La recherche qui fonde l'article permet de faire ressortir que les acteurs socio-économiques issus du tiers secteur, tels les intervenants du RÉSO, peuvent effectivement interpeller les entreprises du secteur marchand en leur rappelant l'existence de critères sociaux qui devraient cohabiter avec des critères économiques de type traditionnel dans le but de rendre ces entreprises davantage citoyennes, c'est-à-dire davantage imputables à l'égard des communautés locales où elles sont enracinées. Certes, les études de cas faites par D'Amours ne permettent pas de tirer des conclusions euphoriques. Pour une bonne part, ces études documentent le fait que les entreprises privées sur le territoire du Sud-Ouest de Montréal se sont souvent employées à résister aux propositions du tiers secteur qui les invitaient à tenir compte de critères et d'objectifs sociaux dans leurs décisions d'entreprises. Ces études documentent également le fait que le RÉSO (c'est-à-dire le tiers secteur) a été capable à l'occasion de faire des gains sociaux significatifs et d'influencer les décisions des entreprises du territoire en les amenant à recourir davantage à la main-d'œuvre locale, ce qui n'aurait pas été le cas si l'entreprise n'avait pas été invitée à prendre des décisions en tenant compte d'objectifs sociaux autant qu'économiques. L'article de Martine D'Amours permet d'illustrer la proposition de Eme et Laville en faveur d'une économie plurielle dans laquelle la dynamique de l'économie solidaire peut influencer les pratiques des entreprises de l'économie marchande. Il fait ressortir l'importance de renforcer, au cours des prochaines années, la capacité du tiers secteur d'interpeller le marché et l'État. Il nous rappelle qu'il serait dommage que la reconnaissance de l'économie sociale transmette le message que la dimension sociale de l'économie est le monopole d'un petit secteur folklorique et enclavé. Finalement, l'article de Martine D'Amours nous révèle aussi qu'il est peu surprenant que l'économie marchande éprouve de la difficulté à tenir compte de critères sociaux puisqu'elle n'a été que très faiblement incitée à le faire au Québec au cours des 10 dernières années.

## **LE TIERS SECTEUR À L'EXTÉRIEUR ET À L'INTÉRIEUR DU QUÉBEC**

L'originalité du dossier sur le tiers secteur publié dans la présente livraison de la revue *Nouvelles pratiques sociales* (NPS) tient au fait que la majorité des articles proviennent de l'extérieur du Québec et portent sur les transformations en cours dans des sociétés autres que la société québécoise. Ce choix n'est pas le fruit du hasard. Au cours des 10 premières années de l'histoire de NPS, l'accent dans les dossiers a souvent été mis sur le renouvellement

des pratiques sociales au Québec en misant sur les contributions de recherches québécoises. Il nous semble que le moment est arrivé de faire une place plus grande à des contributions provenant de l'extérieur du Québec. Cela est indispensable pour mieux comprendre et transformer notre réalité. Par exemple, comment comprendre les choix stratégiques faits au Québec en rapport avec la nouvelle économie sociale au cours des dernières années et comment les infléchir de la bonne manière au cours des prochaines années sans tenir compte des choix de société débattus et réalisés dans d'autres pays? Certains débats que nous avons vécus chez nous récemment en rapport avec les enjeux de l'économie sociale et solidaire ne se sont-ils pas, à l'occasion, enlisés en raison du fait qu'on parlait de l'émergence de l'économie sociale comme s'il s'agissait d'un phénomène uniquement québécois? Autrement dit, comment avancer dans notre expérimentation et notre réflexion sur un éventuel « modèle québécois de développement », dans lequel le tiers secteur de l'économie sociale pourrait être un élément important, sans développer davantage l'habitude de comparer systématiquement la société québécoise avec d'autres sociétés qui pourraient être dans le reste du Canada, en Europe, dans les pays du Sud ou ailleurs? Comment pourrions-nous être capables de cerner ce qui est spécifique dans une société donnée sans être attentifs à ce qui se passe dans d'autres sociétés? À cet égard, le dossier sur le tiers secteur, grâce à des contributions de qualité en provenance de l'Europe en particulier, peut nous aider à mieux saisir comment la question du tiers secteur, dans les pays qui ont investi historiquement dans le développement de politiques sociales, constitue un point d'appui indispensable pour renouveler notre conception de l'État et de l'intervention publique en aval de la crise du fordisme et de l'État-providence.

Ajoutons la nuance suivante : la conviction qui est nôtre et que nous voulons partager ici, ce n'est pas qu'il faudrait se désintéresser de ce qui se passe dans notre société à mesure que nous nous intéressons à ce qui se passe dans d'autres sociétés. C'est plutôt qu'il faut à la fois suivre ce qui se passe chez nous et ce qui se passe ailleurs. Pour saisir et transformer les pratiques sociales et les politiques sociales au Québec, il est indispensable de faire la navette entre le Québec et l'extérieur sans avoir peur, dans notre choix des sociétés avec lesquelles nous désirons nous comparer, de sélectionner des sociétés où la barre est haute sur le plan du développement social (ce qui constitue une invitation ces années-ci à éviter de nous limiter à des comparaisons avec l'Ontario et les États-Unis). D'où l'intérêt d'avoir, dans un même numéro, un dossier très international sur le tiers secteur, une entrevue avec Françoise David, une leader du mouvement des femmes qui livre des interrogations, voire des inquiétudes, d'actualité en rapport avec l'économie sociale et plusieurs articles de la rubrique « Échos et débats » qui témoignent de ce qui s'est dit au Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire qui a réuni plus de 500 personnes

à l'UQAM le 11 décembre 1998<sup>4</sup>. L'entrevue avec Françoise David, notamment, rappelle certains enjeux concernant le travail des femmes dans le débat sur le tiers secteur et sur l'économie sociale. Comment s'y prendre pour que les choix de politiques qui balisent la reconnaissance et le développement du tiers secteur et de l'économie sociale, au Québec comme ailleurs, n'entraînent pas de déplacement d'un nombre significatif de femmes de la sphère publique du travail rémunéré à une sphère privée d'un travail domestique non rémunéré? Comment s'y prendre pour que les organismes communautaires développés par les femmes (centres de femmes, etc.) fassent partie d'une définition inclusive du tiers secteur de l'économie sociale et ouvrent la porte à des statuts durables et décents?

On voit donc que les débats entourant le tiers secteur ne se résument pas à des questions uniquement théoriques. Bien au contraire, ces débats sont aussi alimentés par la vision du tiers secteur portée par différents acteurs sociaux concernés par son développement. Ces visions renvoient à des stratégies concrètes contribuant à façonner la configuration des rapports sociaux dans la société, principalement dans le domaine de la production des services, des rapports de consommation et des rapports de sexe.

## Bibliographie

- ARCHAMBAULT, Édith (1998). « Le secteur sans but lucratif dans le monde », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1<sup>er</sup> semestre, 84-98.
- AZNAR, G., CAILLÉ, A., LAVILLE, J.-L., ROBIN, J. et R. SUE (1997). *Vers une économie plurielle. Un travail, une activité, un revenu pour tous*, Paris, Syros, 177 pages.
- DEFOURNY, J et J.L. MONZÓN (1992). *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DEKKER, Paul et Andries VAN DEN BROEK (1998). « Civil Society in Comparative Perspective : Involvement in Voluntary Associations in North America and Western Europe », *Voluntas*, vol. 9, n° 1, mars, 11-38.
- DRAPERI, Jean-François (1998). « L'économie sociale, un ensemble d'entreprises aux formes infiniment variées », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 268, 2<sup>e</sup> trimestre, 1-23.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, R.-U., Polity Press, 248 pages.
- EVERS, Adalbert (1995). « Part of the Welfare Mix : The Third Sector as an Intermediate Area Between Market Economy, State and Community », *Voluntas*, vol. 6, n° 2, 159-182.

---

4. Parmi les articles qui font écho au Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire de décembre 1998 voir entre autres le texte de Benoît Lévesque qui constitue un bilan substantiel des enjeux actuels du débat sur l'économie sociale et solidaire au Québec. Ce texte aurait très bien pu se retrouver dans le dossier sur le tiers secteur.

- EVERS, Adalbert (1998). « Sur l'étude de Johns Hopkins. Un commentaire critique », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1<sup>er</sup> semestre, 111-118.
- KENDALL, Jeremy (1998). « Editorial », *Voluntas*, vol. 9, n° 1, mars, 3-9.
- KENDALL, Jeremy et Martin KNAPP (1995). « A Loose and Baggy Monster : Boundarriers, Definitions and Typologies », dans SMITH, Justins Davis, ROCHESTER, Colin et Rodney HEDLEY (sous la direction de) (1995). *An Introduction to the Voluntary Sector*, Londres et New York, Routledge, 66-95.
- LEDUC-BROWNE, Paul (1998). « Présentation » (d'un numéro spécial sur l'économie plurielle), *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, n° 41, printemps, iii-vi.
- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1998). *Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation*, Cahier de recherche n° 98-04, Montréal, LAREPPS, UQAM, novembre, 24 pages.
- LIPIETZ, Alain (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 155 pages.
- NOËL, Alain (1996). « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et sociétés*, vol. 15, n° 30, 3-27.
- POLANYI, Karl (1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 419 pages.
- QUARTER, Jack (1992). *Canada's Social Economy. Co-operatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, Lorimer, 208 pages.
- RIFKIN, Jeremy (1996). *La fin du travail*, Traduit de l'américain par Pierre ROUVE, Montréal, Boréal et Paris, La Découverte, 436 pages.
- ROOM, Graham et Perri 6 (1994) dans 6, Perri et Isabel VIDAL (sous la direction de) (1994). *Delivering Welfare. Repositioning Non-profit and Co-operative Action in Western European Welfare States*, Barcelone, CIES, 39-67.
- SALAMON, Lester M. et Helmut K. ANHEIER (1998). « Le secteur de la société civile, une nouvelle force sociale », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1<sup>er</sup> semestre, 99-110.
- SALAMON, Lester M. et Helmut K. ANHEIER (1996). *The Emerging Nonprofit Sector : A Comparative Analysis*, Manchester, Manchester University Press.
- SALAMON, Lester M. et Helmut K. ANHEIER (1992). « In Search of the Nonprofit Sector : the Quest for Definitions », *Voluntas*, vol. 3, n° 2, 267-311.
- TAYLOR, Marilyn et Andrea BASSI (1998). « Unpacking the State : The Implications for the Third Sector of Changing Relationships Between National and Local Government », *Voluntas*, vol. 9, n° 2, juin, 113-136.
- TOURAINE, Alain (1999). *Comment sortir du libéralisme ?*, Paris, Fayard, 164 pages.
- TRIFILETTI, Rossana (1999). « Southern European Welfare Regimes and the Worsening Position of Women », *Journal of European Social Policy*, vol. 9, n° 1, février, 49-64.
- VAILLANCOURT, Y., MATHIEU, R., JETTÉ, C. et R. BOURQUE (1993). *La privatisation des services de santé et des services sociaux au Québec en 1993 : Rapport d'étape d'une recherche en cours*, Document préparé pour le Colloque sur la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux organisé par la Fédération des affaires sociales et la CSN et tenu les 11-12-13 février 1993, Montréal, Département de travail social, UQAM, février, 56 pages.

- VAILLANCOURT, Yves (1996). « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans EME, Bernard, FAVREAU, Louis, LAVILLE, Jean-Louis et Yves VAILLANCOURT (sous la direction de), *Société civile, État et Économie plurielle*, Paris et Montréal, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), UQAM.
- VAILLANCOURT, Yves, avec la collaboration de Christian JETTÉ (1997). *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Cahier de recherche n° 97-05, Montréal, LAREPPS, UQAM, mai, 300 pages.
- VAILLANCOURT, Yves. et Daniel LABESSE (1997). *Projet d'équipe de recherche 'Économie sociale, santé et bien-être' présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)*, Cahier de recherche n° 97-10, Montréal, LAREPPS, UQAM, mai, 44 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1<sup>er</sup> semestre, 119-135.
- 6, Perri et Isabel VIDAL [sous la direction de] (1994). *Delivering Welfare. Repositioning Non-profit and Co-operative Action in Western European Welfare States*, Barcelone, CIES, 409 pages.